



AUTORITE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
TRANSPARENCE - ÉQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 336/09/2026

A LA SOCIETE LUTULA TRADING COMPANY SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 012/CAB/PROGOU/N-UB/NYVL/2026, conclu avec le Gouvernement Provincial du Nord-Ubangi, pour un montant total hors taxe dollars américains deux millions quatre cent nonante-huit mille cinq cent soixante-cinq, cinquante et un centimes (USD 2 498 565,51) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf, nonante-six centimes (USD 17 489,96), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000336